



Le mercredi 9 janvier 2019

Objet : Indexation des frais chargés aux élèves utilisant le service de garde

Chers parents utilisateurs du service de garde L'arche de Noé,

À compter du 1^{er} janvier 2019, le gouvernement provincial (MEES) diminue une fois de plus son financement auprès des écoles. De ce fait, nous vous informons que le tarif chargé aux parents utilisant le service de garde (statut régulier) augmentera de 0,15 \$ / jour.

Donc, la facturation passera de 8,20 \$ à 8,35 \$ / jour par enfant utilisant le statut de fréquentation régulière à compter du 7 janvier 2019.

Cordialement,

Michel Lessard
Michel Lessard
Directeur

Marie-France Cloutier
Marie-France Cloutier
Technicienne au SDG